

Séance du samedi 08 juillet 2023
Délibération n°2023-82-VM

L'an deux mille vingt-trois, le samedi 08 juillet à huit heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 26 juin 2023
Date de 2^{ème} convocation du conseil : 04 juillet 2023

Objet : Demande de bail emphytéotique des parcelles cadastrées AX 346-348- 682-683 de Monsieur Mohamed Richard JEWNA et Madame Aminagatoen MAKSOEDAN épouse JEWNA

Étaient présents (14) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^{er} Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, M. David O'REILLY, M. Roméo JEWANI, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (03) :

Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire à Mme Corinne SIGER, Conseillère municipale
Mme Josiane DUPRE, Conseillère municipale à Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire
M. Emmanuel PRINCE, Conseiller municipal à M. Thierry LOUIS, Conseiller Municipal

Étaient absents (16) :

Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire, Mme Madly MARIIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Elidore TORVIC, M. Marijono SANIP, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, M. Pascal NACIS, M. Augustin BENTH, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),
Monsieur Jean-Yves THIVER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
973-219733052-20230710-2023-82-VM-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

Monsieur le Maire de ville de Macouria propose d'approuver la demande de bail emphytéotique de 30 ans pour les parcelles cadastrées AX 346-348-682-683 à Monsieur Mohamed Richard JEWNA et Madame Aminagatoen MAKSOEDAN épouse JEWNA pour une redevance annuelle de **410.41€** (quatre cent dix euros et quarante-et-un centimes) conformément à l'arrêté du 1er novembre 2016 fixant le barème des redevances des baux et concessions agricoles du domaine de l'Etat

Vu le rapport n°79/2023/VM de Monsieur le Maire ;

Vu la demande des agriculteurs ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 1^{er} novembre 2016 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1 :

D'approuver la demande de bail emphytéotique pour les parcelles cadastrées AX 346-348-682-683, à Monsieur Mohamed Richard JEWNA et Madame Aminagatoen MAKSOEDAN épouse JEWNA, pour une redevance annuelle de **410.41€** (quatre cent dix euros et quarante et un centimes), conformément à l'arrêté du 1er novembre 2016 fixant le barème des redevances des baux et concessions agricoles du domaine de l'Etat

ARTICLE 2 :

De préciser qu'il sera établi un bail emphytéotique par un office notarial, sur les parcelles cadastrées AX 346-348-682-683.

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Macouria, le 10 juillet 2023